

PRIME BI-MENSUELLE (taxe 9 % incluse)

(Police no. 15T00/15T01)

RÉGIME DE BASE	RÉGIME ENRICHİ
MOINS DE 65 ANS	MOINS DE 65 ANS
Individuel 73,08 \$	Individuel 104,41 \$
Familial 140,71 \$	Familial 201,63 \$
65 ANS ET PLUS	65 ANS ET PLUS
Individuel 48,13 \$	Individuel 87,47 \$
Familial 92,44 \$	Familial 168,73 \$

Note : Si vos personnes à charge ne sont pas assurées par un autre régime d'assurance collective, la Loi 33 vous oblige à les assurer en vertu de votre propre régime. Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec la RAMQ, au numéro sans frais **1 888 435 - 7999**

OPTION SUPPLÉMENTAIRE POUR LES 65 ANS ET PLUS

La Loi 33 prévoit que vous êtes automatiquement inscrit au régime universel d'assurance médicaments de la RAMQ. Cette loi oblige cependant le RER à vous offrir une assurance médicaments conforme à l'assurance médicaments de la RAMQ. Les retraités de 65 ans et plus qui désirent se désengager de l'assurance médicaments de la RAMQ peuvent se prévaloir de l'assurance médicaments de notre assureur. LA PRIME BI-MENSUELLE SUPPLÉMENTAIRE pour couvrir les médicaments par l'assureur, plus ceux non couverts par le RGAM, est de 262,50 \$ / Individuel et de 525,00 \$ / Familial.

Cette option vous obligerait à verser annuellement un montant supplémentaire de 6 300 \$ dans le cas d'un plan individuel et de 12 600 \$ dans le cas d'un plan familial. Nous vous suggérons donc de choisir le plan de la RAMQ pour lequel vous paierez une prime maximale de 648 \$ annuellement par personne assurée.

Cependant, si vous choisissez l'option supplémentaire, vous devrez en aviser la RAMQ sans délai en appelant au **1 888 435-7999**

Prochain renouvellement des primes au **1^{er} novembre 2024** et au 1^{er} novembre de chaque année par la suite.

Le RER-VM

REGROUPEMENT DES EMPLOYÉS RETRAITÉS DE LA VILLE DE MONTRÉAL (RER-VM)

791, rue Jarry Est, Montréal (Québec) H2P 1W3

Téléphone: 514 272-0818 •• Courriel: aer@bellnet.ca

www.aervm.org